



Conseil en Ressources Humaines

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Définitions

Client : co-contractant de M&A Consultant

Contrat : convention de formation conclue entre M&A Consultant et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par M&A Consultant ou une facture établie pour la réalisation des bilans de compétences.

Bilan de compétences : prestation définie par l'article de loi R6313-2 à 7 du code du travail.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à M&A Consultant si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat décrira le bilan de compétences, sa durée, le nom de la consultante intervenant, les modalités de son déroulement et son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Report / annulation d'un bilan de compétences par M&A Consultant

M&A Consultant se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter les bilans de compétences planifiés sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

5. Annulation d'un bilan de compétences par le Client

Tout bilan de compétences ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de M&A Consultant.

Toute annulation d'un bilan de compétences à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la prestation. A défaut, 100% du montant du bilan restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

6. Remplacement d'un bénéficiaire

Sur demande écrite avant le début de la prestation, le Client a la possibilité de remplacer un bénéficiaire sans facturation supplémentaire dans la mesure où son remplaçant a bénéficié d'un entretien préalable permettant de valider la pertinence de la prestation et donné son accord pour être accompagné en bilan.

7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative au bilan de compétences est remise sur des supports dématérialisés.



Conseil en Ressources Humaines

8. Refus de fournir la prestation

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et M&A Consultant sans avoir procédé au paiement du (des) bilan(s) précédente(s), M&A Consultant pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les bilans de compétences concernés, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

9. Prix et règlements

Les factures sont émises à l'issue de la prestation. Les repas et les hébergements ne sont pas compris dans le prix de l'accompagnement. Ils restent à la charge du client.

Tous les prix sont indiqués en euros et sont sans TVA. M&A Consultant n'étant pas assujetti à la TVA par décret du 6 février 2015.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de M&A Consultant.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la prestation, le reliquat sera facturé au Client.

Si M&A Consultant n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences à l'issue du bilan de compétences et 30 jours après l'envoi de la facture, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la prestation concerné par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût du bilan de compétences et sera facturé du montant correspondant.

11. Obligations et Responsabilité de M&A Consultant

M&A Consultant s'engage à fournir le bilan de compétences avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, M&A Consultant n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, M&A Consultant sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de M&A Consultant, au titre ou à l'occasion du bilan de compétences, sera limitée au prix total du bilan de compétences.



Conseil en Ressources Humaines

12. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix du bilan de compétences;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à M&A Consultant, sans l'accord écrit et préalable de M&A Consultant

13. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité et à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à leur connaissance.

14. Ethique

14.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à M&A Consultant.

14.2 Le Client garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à M&A Consultant.

14.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à M&A Consultant de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

15. Protection des données personnelles - RGPD

Vos informations personnelles nous permettent notamment de traiter vos demandes, d'assurer nos prestations de bilans de compétences et d'améliorer la qualité de nos services. Elles servent aussi à vous proposer des contenus et des bilans personnalisés adaptés à vos besoins. M&A Consultant s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soit conforme au règlement général sur la protection des données RGPD et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, en matière de protection des données.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation de bilans de compétences, M&A Consultant est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données ne seront en aucun cas partagées à des tiers. Elles resteront strictement confidentielles. En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de M&A Consultant ou de l'éventuel sous-traitant, qui



Conseil en Ressources Humaines

s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires et à en informer M&A Consultant, en écrivant à l'adresse suivante : marie.alix.lebrun@m-a-consultant.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, M&A Consultant s'engage dans le cadre de l'exécution de ses bilans de compétences à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, M&A Consultant s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des bilans ;
- Transmettre des résultats des éventuels tests passés pendant un bilan sous forme numérique à l'adresse électronique expressément communiquée par la personne ayant passé le test. Ces résultats ne seront communiqués en aucun cas à un tiers (commanditaire du bilan, signataire du contrat, hiérarchique, collaborateurs : liste non exhaustive).
- Conserver les données personnelles pendant un an pour le contenu du bilan de compétences et trois ans pour les données administratives ou une durée autre pour se conformer aux obligations légales si elles évoluaient en ce sens, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.
- En cas de sous-traitance, M&A Consultant se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

16. Communication

Le Client autorise expressément M&A Consultant à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

17. Loi applicable et juridiction et litige

Les Contrat et tous les rapports entre M&A Consultant et son Client relèvent de la Loi française.

Avant toute intervention juridique, une proposition de règlement du litige via un médiateur pourra être mise en œuvre. M&A Consultant est engagé auprès d'IF Médiation d'une part et de la Société de Médiation professionnelle d'autre part qui pourront être sollicitées l'une ou l'autre pour intervenir dans toute potentielle situation de conflit rencontrée. Chacune de ces structures pourra être sollicitée en fonction de la situation rencontrée.

- La Société de Médiation Professionnelle, représentée par Jean-Louis Lascoux, 24 rue Albert de Mun, 33000
- Institut Français de la Médiation, 27 rue Froidevaux, 75014 Paris

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.